

**POUR DÉCISION**

DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général**Addendum****Avis de décès****M. Hiroshi Tsujino**

1. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 9 mai 2009, de M. Hiroshi Tsujino, ancien délégué des employeurs à la Conférence internationale du Travail et membre employeur du Conseil d'administration.
2. Après un diplôme de droit obtenu à l'Université de Tokyo, M. Tsujino a immédiatement commencé à travailler pour l'entreprise Mitsubishi Chemical Corporation. Il a ensuite interrompu sa carrière pour entreprendre des études de troisième cycle en relations professionnelles à l'Université de l'Illinois (Etats-Unis). Ces études ont été le point de départ d'une vie professionnelle entièrement consacrée à la gestion du personnel et à la promotion de relations professionnelles justes et harmonieuses. En 1983, M. Tsujino a été nommé Président-directeur général et Directeur représentant du conseil d'administration de l'entreprise Ryoka Light Metal Industries. La même année, il est devenu membre du conseil d'administration du Groupe international des industries de l'aluminium et Directeur de la Fédération japonaise des associations d'employeurs (NIKKEIREN). En 1989, M. Tsujino a été nommé Président de l'Organisation internationale des employeurs (OIE). En 1995, Sa Majesté l'Empereur du Japon l'a décoré de l'Ordre du Trésor sacré, rayons d'or avec sautoir.
3. M. Tsujino a commencé à participer aux travaux de l'OIT en 1985, lorsqu'il a été nommé membre titulaire du Conseil d'administration, poste qu'il a occupé jusqu'en 1994. Il a assisté à la Conférence internationale du Travail en tant que délégué des employeurs de 1987 à 1994 et, en 1988, a été nommé Vice-président employeur de la 75^e session de la Conférence.
4. En tant qu'expert en relations professionnelles, M. Tsujino était profondément convaincu que la paix dans le monde ne pouvait être instaurée que sur la base de la justice sociale. Selon lui, l'OIT avait un rôle capital à jouer à cet égard, et il voyait son mandat comme un «objectif noble». Il insistait sur la nécessité absolue de promouvoir les droits de l'homme, et a défendu sans relâche la valeur et l'importance du travail. Dans son discours à la session de 1987 de la Conférence, il a déclaré ce qui suit: «S'efforcer de nous comprendre et de nous aider mutuellement [...] est la quintessence de l'humanisme et la source de la

paix universelle. Ces éléments constituent également l'épine dorsale spirituelle de la Constitution de l'OIT et sont intrinsèques à la Déclaration de Philadelphie.» C'est cette quête de la compréhension de positions et d'opinions différentes, voire opposées, qui a fait de lui un partenaire particulièrement précieux pour l'OIT: il était toujours à la recherche d'un terrain d'entente.

5. Le Conseil d'administration voudra sans doute inviter le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M. Tsujino, ainsi qu'à la Fédération japonaise des entreprises (NIPPON-KEIDANREN).

Genève, le 10 novembre 2009.

Point appelant une décision: paragraphe 5.